

DÉCLAREZ LES CHANGEMENTS DE SITUATION DE VOS ENFANTS

sur WWW.CAF.FR

**Pour
LA CAF,**

qu'est ce qu'un enfant à charge ?

Un enfant est à votre charge quand vous assumez :

- **Ses frais d'entretien** (logement, nourriture, habillement, éducation)
- **Sa responsabilité éducative et affective** (devoir de garde, de surveillance de l'éducation, protection de l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité)

Un enfant n'est plus à charge quand ...



**Il devient
allocataire**

**Il perçoit
des revenus
mensuels nets
supérieurs à 55%
du SMIC soit**

€
932,29 €
pour
169 heures
de travail



**Il quitte
le foyer**



Ayez les BONS RÉFLEXES



Signalez
immédiatement
à la Caf,
tout changement
(professionnel,
familial, logement)
dans votre
foyer

Rendez-vous sur

